

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
17 décembre 2019**

PUBLIE LE :

27 DEC. 2019

Délibération n°171219-1 : Approbation du procès verbal de la séance du comité du 3 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix décembre, s'est réuni Salle Béranger à Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES :

LOUVECIENNES

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

| | | |
|--|---|----------|
| Nombre de communes | : | 2 |
| QUORUM | : | 5 |
| <u>Délégués présents</u> | : | 6 |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | : | 6 |

SI MUSEE PROMENADE / CS-171219-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 3 OCTOBRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du 3 octobre a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier,

LE COMITE,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.

Fait à Marly-le-Roi, le **27 DEC. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **27 DEC. 2019**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

